

Pouvoir disciplinaire E-Learning

(1/1)

INFORMATIONS

DURÉE

20 minutes (Accessible pendant 6 mois)

PRIX

1 à 9 pers : 60 € HT / pers
10 à 29 pers : 50 € HT / pers
30 à 49 pers : 40 € HT / pers
50 à 99 pers : 30 € HT / pers
100 à 149 pers : 25 € HT / pers
150 à 499 pers : 20 € HT / pers
+ de 500 pers : 15 € HT / pers

Prix TTC calculé en fonction du taux de TVA en vigueur à la date de réalisation de la formation.

PRIX DU MODULE

6 700 € HT

CONCEPTEUR

Expert KPMG

LANGUE(S) DISPONIBLE(S)

Français

NATURE DE L'ACTION

Cette action de formation entre dans le champ d'application de l'article L 6313-1 du Code du Travail

SUIVI DE L'ACTION ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Ceux-ci sont effectués conformément à l'article L6353-1 du Code du Travail

SANCTION DE LA FORMATION

Attestation de formation

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

[Contactez votre conseiller régional](#)

www.formation.kpmg.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11920002792 auprès du préfet de la région Ile de France

KPMG Academy, association fondée par KPMG S.A., membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 enregistrée à la Préfecture des Hauts-de-Seine sous le n° W922 00 3006. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.

Siège social : Tour Egho - 2 avenue Gambetta - CS 60055 - 92066 Paris La Défense Cedex
N° Siret : 309 660 637 00039
TVA Union Européenne : FR 223 096 60 637

CONTENU

PUBLIC CONCERNÉ

- Manager de proximité
- Dirigeants de TPE ou PME, directeurs et responsables des RH
- Responsables juridiques, juristes et managers responsables d'équipes

PRÉREQUIS

- Aucun

OBJECTIFS

- Clarifier le pouvoir disciplinaire de l'employeur
- Identifier les agissements fautifs et déterminer les suites à donner
- Comprendre les différents degrés de fautes et de sanctions
- Connaître les procédures disciplinaires pour éviter les risques de contentieux

DEMARCHE PÉDAGOGIQUE, DOCUMENTATION REMISE ET ÉVALUATION

- Démarche méthodique et structurée pour faciliter l'apprentissage
- Cas pratique et mises en situation pour une application immédiate
- Accompagnement personnalisé par les experts via la plateforme d'apprentissage
- Fiche de synthèse téléchargeable pour retenir l'essentiel
- Questionnaire réalisé afin d'évaluer les compétences acquises
- Evaluation de la satisfaction et de l'engagement

PROGRAMME

PRÉSENTATION DE LA MATIÈRE DISCIPLINAIRE

- De quoi s'agit-il ?

AGIR EN AMONT SANS COMMETTRE D'ERREURS : LE CONTRÔLE DISCIPLINAIRE ENCADRÉ DE L'EMPLOYEUR

- Conditions du contrôle de l'activité des salariés
- Exemples pratiques tranchés par le juge

AGIR EN AVAL SANS COMMETTRE D'ERREURS : DÉTERMINER UNE SANCTION DISCIPLINAIRE ADAPTÉE

- Notion de faute
- Identification de l'arsenal juridique à la disposition de l'employeur
- Différentes sanctions disciplinaires

METTRE EN ŒUVRE LA SANCTION : ÉVITER LES CHUSSE-TRAPPES PAR UNE RÉDACTION MINUTIEUSE ET UN RESPECT DES DÉLAIS

- Date de mise en œuvre de la procédure disciplinaire
- Notification de la sanction disciplinaire (délai, forme, contenu)

QUIZ DE CONNAISSANCES

- Evaluation des acquis avec un questionnaire à choix multiples

